

# COMPTE RENDU DE LA REUNION COLLECTIF CITOYEN SAINT MEDARD EN JALLES LE 21 FEVRIER 2019

**Date** : le 21 février de 19h30 à 22h30

**Participants** : 12 Personnes présentes de la commune de St Médard en Jalles (33160).

**Lieu** : 51 rue Jacques Gabriel Saint Médard en Jalles

**Lecture de l'ordre du jour :**

- Détermination du quorum et majorité retenus pour mise au vote
- Les Objectifs du CCSMJ.
- La Charte du CCSMJ.
- Le règlement intérieur du CCSMJ.
- Le Logo du CCSMJ.

## **I. QUORUM ET MAJORITE**

Mise au vote de la majorité de 75% nécessaire à la prise décisionnelle :

Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 NSP : 0

Mise au vote d'un quorum de 10 personnes présentes à la prise décisionnelle :

Présents : 12 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 NSP : 1

## **II. TRAVAIL SUR LE CCSMJ**

L'échange entre les membres fait ressortir l'idée que la charte du CCSMJ doit retranscrire dans ses articles les principes, les valeurs et les objectifs du collectif.

Les membres ont élaboré tous ensemble une charte de 6 articles et un règlement intérieur de 7 articles fournis en annexe.

### III. LOGO



Les 5 logos ci-dessus ont été soumis aux votes

- Logo 1 : 4 votes
  - Logo 2 : 4 votes
  - Logo 4 : 1 vote
- 2 personnes s'abstiennent.

Il est proposé de continuer de travailler sur le logo, pour tenter un mélange des deux logos se dégageant.

### IV. DETERMINATION ODJ PROCHAIN

Il a été décidé de se réunir le 26 février 2019 à 19h30 au 5 rue Lamartine - Pavillon 8 Saint Médard en Jalles.

Et de mettre à l'ordre du jour de cette réunion la validation de la charte et du règlement intérieur du CCSMJ, l'élaboration du logo et un temps de parole, de réflexion avec les membres (actions sur le terrain, gestion de la permanence, outils de communication ...).